



**DEPARTEMENT
des
Bouches du Rhône**

Arrondissement d'AIX

(Loi du 5 Avril 1884 – Article 56)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DE LA
COMMUNE DE SALON-DE-PROVENCE**

Séance du lundi 20 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le lundi vingt octobre à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas ISNARD, Maire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Désaffectation et déclassement de la partie sud de la parcelle BO 265 - Quartier des Canourgues

Date de la convocation : mardi 14 octobre 2025

Secrétaire de séance : Monsieur Michel ROUX

PRESENTS :

M. ISNARD

M. ROUX, Mme BONFILLON, M. YTIER, Mme BAGNIS, Mme SOURD, M. CARUSO, Mme GOMEZ-NAL, M. BLANCHARD, M. BELIERES, Mme GUILLORET

M. CUNIN, Mme MALLART, M. BOUCHER, M. DECOUTURE, Mme WEITZ, Mme THIERRY, Mme SAINT-MIHIEL, M. MIOUSSET, M. STEINBACH, Mme VIVILLE, Mme MERCIER, M. BARRIELLE, Mme COSSON, M. DIAZ, M. ORSAL, Mme BOUSQUET-FABRE, Mme FOPPOLO-AILLAUD, M. HAMOU, Mme LOUBARÈCHE-GINEYT, M. CAPTIER, M. JENTA

POUVOIRS :

M. VERAN (donne pouvoir à M. ISNARD), Mme PIVERT (donne pouvoir à Mme BONFILLON), M. ALVISI (donne pouvoir à M. ROUX), M. MOFREDJ (donne pouvoir à M. BLANCHARD), Mme CASORLA (donne pouvoir à Mme VIVILLE), M. YAHATNI (donne pouvoir à M. YTIER), Mme FIORINI-CUTARELLA (donne pouvoir à M. ORSAL), Mme BRAHEM (donne pouvoir à M. CUNIN), Mme ARAVECCHIA (donne pouvoir à Mme THIERRY)

EXCUSES :

M. HAKKAR (absent excusé), M. CALENDINI (absent excusé)

CH/LT/VT

3.4

Service Urbanisme

Désaffectation et déclassement de la partie sud de la parcelle BO 265 - Quartier des Canourgues

Vu les articles L. 141-3 à L. 141-7 du Code de la Voirie Routière relatifs au classement et au déclassement des voies communales ;

Vu les articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la Voirie Routière fixant les modalités de réalisation des enquêtes publiques relatives au classement et au déclassement des voies communales.

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2019, par laquelle la parcelle cadastrée sous le numéro 265 de la section BO, d'une superficie de 9 060 m², située autour de l'ancien bâtiment dénommé « Le Saint-Norbert », a été partiellement désaffectée en vue de sa cession future à des opérateurs dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) concernant le quartier des Canourgues ;

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 11 juin 2025, par laquelle le périmètre initial de la désaffectation et du déclassement de la parcelle BO 265 a été élargi afin d'y inclure la partie sud affectée à une voie en impasse, décision dans le cadre de laquelle il a été acté le lancement d'une enquête publique ;

Considérant l'affichage public, les publications dans la presse et l'enquête publique qui s'est tenue du 15 au 29 septembre 2025 ;

Considérant l'avis favorable et le rapport rendu par le commissaire enquêteur.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et en avoir délibéré :

CONSTATE que la désaffectation de l'impasse interviendra ultérieurement lors du barriérage du chantier, dans le cadre du projet de construction porté par l'Hôpital Montperrin et le Groupement de Coopération Sanitaire du Pays d'Aix (GCSPA), en application de l'article L. 2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques.

DÉCIDE de déclasser du domaine public communal la parcelle ci-dessus désignée afin de l'intégrer au domaine privé communal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

– SE PRONONCE COMME SUIV :
UNANIMITE

POUR : 41
ABSTENTION : 00
CONTRE : 00
NE PREND PAS PART : 00

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme

Nicolas ISNARD
Maire de Salon-de-Provence
Vice Président du Conseil Régional